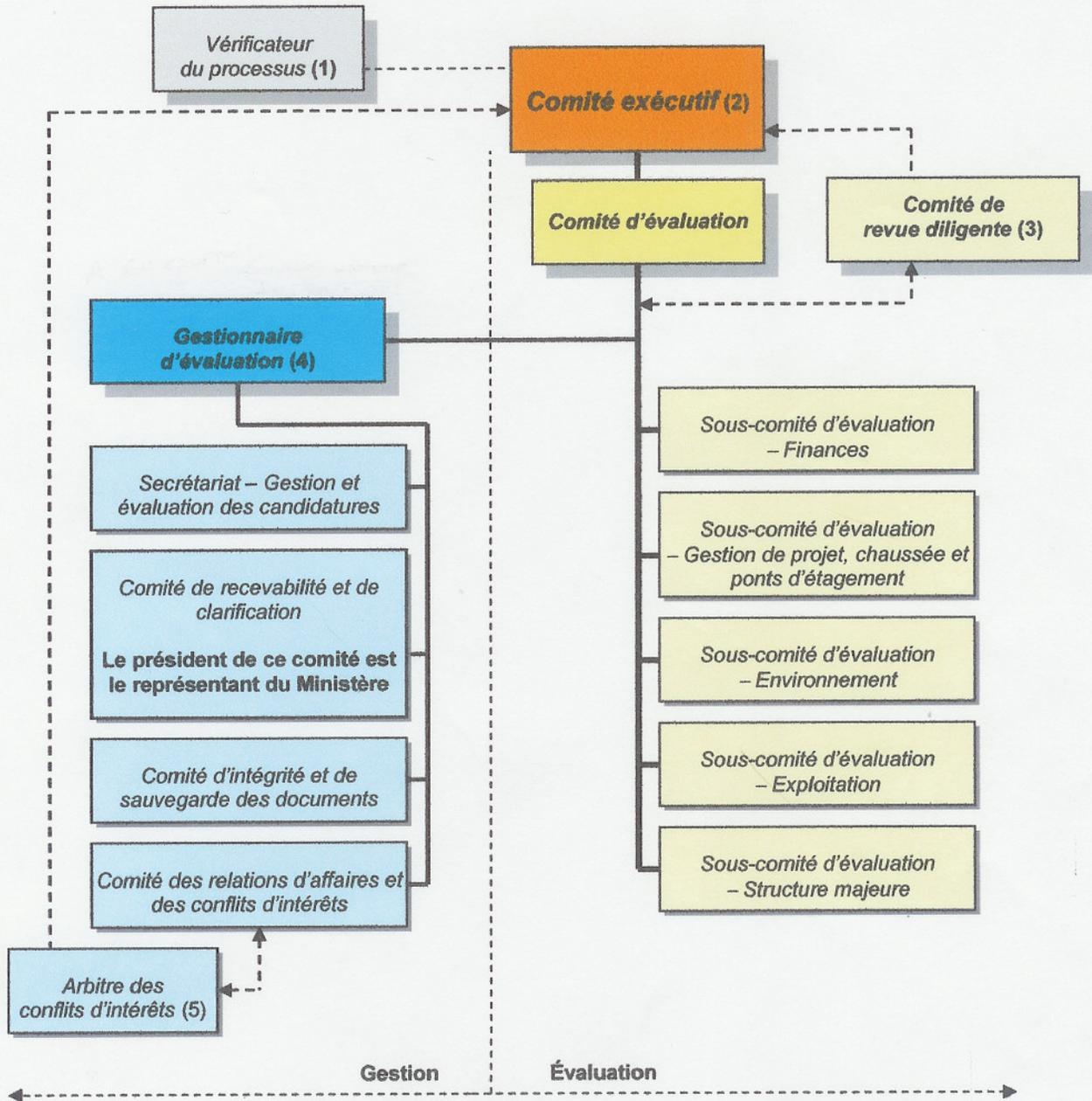


ANNEXE 1

STRUCTURE FONCTIONNELLE DE GESTION ET D'ÉVALUATION DES CANDIDATURES



- 1 Relève de Partenariats public-privé Québec et fait parvenir son rapport au *Comité exécutif*.
- 2 Relève du Ministère des Transports.
- 3-4 Relèvent du directeur de projet.
- 5 Relève du Comité des relations d'affaires et des conflits d'intérêts et transmet ses décisions à ce comité ainsi qu'au *Comité exécutif*